

L'historien Ferland, par sa mère, qui était la fille de ce même J.-B. LeBrun, était cousin germain de Julia C. Beckwith. Tous deux correspondent par lettres, dans leur jeunesse. Je possède dans ma collection d'autographes une charmante petite lettre de Julia C. Beckwith, écrite à son cousin l'abbé Ferland, le 3 décembre 1820, pendant que celui-ci faisait son cours d'études au collège de Nicolet. Dans cette lettre Julia donne à son cousin des renseignements sur ses frères et ses sœurs,

Naquirent aussi deux autres filles, Angélique et Colette, ainsi qu'un garçon du nom de François, sur lesquels nous n'avons aucun renseignement.

LeBrun eut des relations avec Maseres, pendant le séjour de celui-ci en qualité de procureur général à Québec, de 1766 à 1769. Quand Maseres retourna en Angleterre, LeBrun continua de correspondre avec lui; il lui fournissait des renseignements sur les agissements de Carleton et de ses amis ici, dans l'intérêt du bill de Québec, auquel Carleton s'intéressa d'une manière toute particulière. Lors de la discussion de ce bill en Angleterre, LeBrun envoya un mémoire à lord North contre ce bill, à la suggestion de Maseres, qui était en Angleterre l'agent des opposants. Je suis même porté à croire que les remontrances de LeBrun furent préparées par Maseres lui-même, qui était un habile homme en ces matières, et beaucoup plus en état que LeBrun de traiter un sujet comme celui-là.

S'il fallait en croire Carleton, LeBrun n'aurait pas été un sujet bien recommandable. Le 2 juin 1774, dans son témoignage devant le comité des communes d'Angleterre, réuni pour étudier le projet du bill de Québec, lord North s'adressant à Carleton, lui demande s'il connaît un nommé LeBrun du Canada, qui avait écrit en Angleterre contre ce bill, affirmant que les Canadiens voulaient avoir une chambre d'Assemblée, et ce qu'il fallait penser de ses sentiments sur cette question.

Carleton, généralement assez froid, répond sur un ton de vivacité peu ordinaire, qu'il ne le connaît que trop, et continue ainsi son témoignage: "That you may be better judge of the credit to be given to that gentleman's report it is necessary I should tell you that he was transported for being a blackguard, and impressed into the French troops in Canada. He was not transported as a vagabond, in such manner as a justice would send one. When he belonged to the French troops in Canada he robbed or was accused of having robbed the artillery stores. He was committed to gaol, from whence he made his escape during the troubles in Canada. I did hear that when Mr. Amherst came down the river, he joined him, and was useful to him. That procured him the first favour of general Gage, afterwards of general Murray. I am sure it procured him my protection and favour. The report that he had been useful to an English general was sufficient. His behaviour was so bad upon every occasion, that I was obliged to give him up." (*Cavendish's Debates on the Bill of Quebec*, page 115. Voir aussi *Debates and Proceedings of the British House of Commons, for 1774*, Londres, Almon, 1775.)

Comme on peut le voir, Carleton y met de l'animosité et il est prudent de croire qu'il a pu exagérer en cette occasion. Carleton était le père du bill de Québec, auquel il tenait énormément, et le fait de LeBrun voulant le contrecarrer en cette affaire, était plus qu'il ne fallait pour lui faire perdre son sang-froid habituel.

En 1790, LeBrun est négociant à Montréal, à Saint-Sulpice. Son fils Jean-Baptiste lui écrit de Michilimakinac cette année-là même: "..... J'espère qu'avec l'aide de Dieu, vous confondrez si méchant homme qu'est ce scélérat dont vous me parlez et que vous serez en état de poursuivre votre première affaire". Comme on le voit, LeBrun a eu une vie accidentée et remplie de déboires.

En 1796, LeBrun est revenu à Québec, où il réside avec sa femme, âgée et infirme, et sa fille Colette. Il est pauvre et ne peut vivre que grâce aux secours que lui donnent quelques-uns de ses enfants.

Nous ignorons la date de sa mort.